

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Sépur débouté et condamné pour procédure abusive : Une victoire pour la CGT et les libertés syndicales !

C'est un véritable camouflet judiciaire pour Sépur ! Le 7 octobre 2026, la justice a prononcé la relaxe de Gérard Ré, secrétaire de la CGT et membre du Bureau confédéral. Plus encore, elle a condamné l'entreprise à verser des dommages et intérêts pour procédure abusive !

Poursuivi pour prétendue diffamation publique après avoir dénoncé le recours à des travailleurs sans papiers chez Sépur, notre camarade était la cible de méthodes patronales visant à intimider et faire taire celles et ceux qui dénoncent les pratiques de l'entreprise.

Les faits sont pourtant têtus ! Entre 2013 et 2023, quatre conflits sociaux ont impliqué des travailleurs sans papiers chez Sépur. L'entreprise a par ailleurs été condamnée à plusieurs dizaines de reprises pour recours abusif à la main-d'œuvre intérimaire.

Déjà déboutée en 2021 après avoir engagé des poursuites contre plusieurs médias, dont Le Monde, France Inter, Politis et L'Humanité... Sépur essuie aujourd'hui une nouvelle défaite judiciaire.

Cette condamnation pour procédure abusive est aussi une victoire majeure ! Elle rappelle que la justice ne peut être instrumentalisée pour bâillonner l'expression syndicale et tenter de faire taire celles et ceux qui défendent les salarié-es.

La CGT exige des mesures législatives fortes pour mettre un terme aux procédures-bâillons et garantir pleinement les libertés d'expression et d'action syndicale.

Que Sépur et tous les employeurs tentés par ces méthodes l'entendent : la CGT ne se laissera ni intimider, ni bâillonner !

Dénoncer l'exploitation, combattre la précarité et défendre les droits des travailleurs et des travailleuses : voilà notre engagement, et aucune procédure abusive ne nous fera reculer !

Montreuil, le 8 octobre 2026